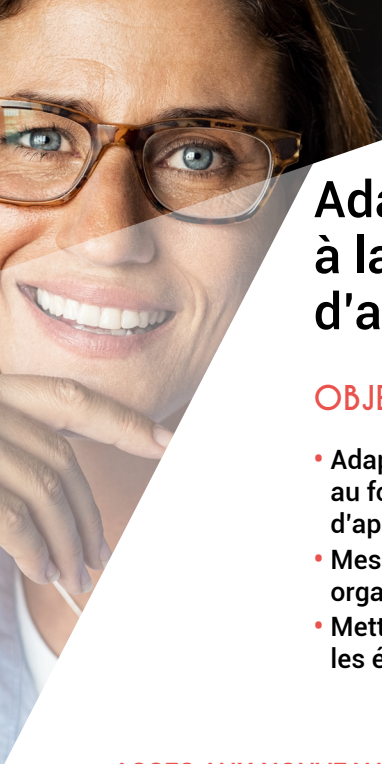




Adapter son organisme de formation ou son CFA à la nouvelle réglementation : de la déclaration d'activité à la certification qualité

OBJECTIFS DE FORMATION

- Adapter son activité en respectant la nouvelle réglementation applicable au fonctionnement d'un prestataire de formation professionnelle et d'apprentissage
- Mesurer l'impact des derniers textes juridiques concernant la qualité des organismes de formation
- Mettre ses documents administratifs et contractuels en adéquation avec les évolutions juridiques



PROGRAMME

ACCES AUX NOUVEAUX MARCHÉS

Se repérer dans le(s) nouveau(x) marché(s) de la formation professionnelle

- Nouveaux marchés de la formation professionnelle après la loi de 2018
- Impacts de l'entrée de l'apprentissage dans le champ de la formation professionnelle
- Opportunités liées à reconnaissance légale de la FOAD et l'Afist

Accéder aux nouveaux marchés

- Déclaration d'activité
- Cas spécifiques des sous-traitants et des CFA d'entreprise
- Retrait et caducité de la déclaration d'activité

Se préparer à la certification qualité unique

- Périmètre de la certification Qualité
- Présentation du référentiel
- Choisir un organisme certificateur

OBLIGATIONS DE L'OF ET DU CFA

Respecter les obligations comptables

- Plan comptable adapté
- Commissaire aux comptes

- Comptabilité analytique
- Situation au regard de la TVA
- Bilan pédagogique et financier

Respecter les obligations vis-à-vis des stagiaires et des apprentis

- Obligations d'informations
- Informations pouvant être demandées aux stagiaires et aux apprentis
- Respect des règles du Code de la consommation
- Protection des données personnelles
- Règlement intérieur
- Sujétions spécifiques aux CFA

Relations avec les financeurs

- Notion de contrôle de service fait
- Modalités de paiement et pièces justificatives

Prévenir le contrôle administratif et financier

- Structure et procédure du contrôle
- Objet du contrôle et sanctions

Anticiper le contrôle pédagogique des formations par apprentissage sanctionnées par un diplôme

- Périmètre, composition, rôle et fonctionnement

MODALITÉS

DE CONTRACTUALISATION

Contractualiser la vente d'une prestation de formation

- Rôle des CGV et du bulletin d'inscription
- Convention de formation et contrat de formation
- Convention de formation d'apprentissage
- CPF : les CGU de la Caisse des dépôts

Contractualiser avec un formateur ou un enseignant

- Différents statuts des formateurs et des enseignants
- Obligations concernant les qualités des formateurs et des enseignants

Présentiel

sur le site de Centre Inffo, à Saint-Denis-La Plaine



2 jours
de 9 h à 17 h



1 420 € HT (TVA 20 %)
1 704 € TTC



Toute personne concernée par la gestion d'un organisme de formation ou d'un CFA



Contact commercial

contact.formation@centre-inffo.fr

Tél. : 01 55 93 91 83

www.centre-inffo.fr



Aurélien NEDJAR,
juriste-consultante,
experte en Droit
et Politiques de formation
à Centre Inffo.

Prérequis

Connaître les fondamentaux du secteur de la formation

Moyens pédagogiques

- Exposés suivis de périodes de questions-réponses.
- Exercices d'application, quiz...
- Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Modalité d'évaluation

Évaluation de la formation par les stagiaires.

Auto-évaluation - Remise d'une attestation de fin de formation.

Ces données personnelles sont utilisées par Centre Inffo uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Centre Inffo peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.